

Le 4 mai dernier, le **SNUDI-FO 53** réunissait les collègues des écoles de Mayenne. 6 écoles étaient représentées. Après avoir fait le constat des problèmes liés à la mise en place de la sectorisation sur la ville, et de son inefficacité au niveau de la pérennité du nombre de classes (1 fermeture, 2 écoles en difficulté), il avait été décidé de rencontrer le maire. En l'absence du maire, nous étions reçus le jeudi 22 juin dernier par Fanny Bellon, adjointe « en charge des jeunes et de l'éducation » et de Sandra Couturier, conseillère municipale « déléguée aux affaires scolaires et périscolaires ». Pour mémoire, la même délégation avait été reçue par Fanny Bellon, Guy Bourguin et Daniel Landemaine le 2 juin 2016 sur le même dossier. ([lire le compte-rendu](#))

Le **SNUDI-FO 53** rend compte de la discussion du 4 mai et fait remarquer que, depuis l'entrevue de 2016, le dossier ne semble pas avoir avancé. En revanche, les conséquences de la sectorisation ne sont pas à la hauteur – c'est une litote - de ce qui était espéré par la municipalité au moment de sa mise en place :

- 1 fermeture, 1 classe maternelle menacée, 1 école en difficulté sur Mayenne-ouest ;
- un problème d'afflux d'élèves sur Mayenne-est et des prévisions difficiles à évaluer compte-tenu de l'évolution et de la répartition de la population.

Les élus reconnaissent les difficultés et informent que la réflexion continue sur l'organisation du réseau d'écoles publiques de la ville. Cela a amené notamment à proposer de réintégrer la gendarmerie dans le secteur de Jacques Prévert-Louise Michel.

La délégation fait remarquer que cette « réflexion » prolongée et ces changements de pied sont facteurs d'inquiétudes et d'incompréhensions de la part des enseignants comme des familles.

Les élus poursuivent en indiquant que la municipalité s'interroge sur la pertinence de l'existence de 3 écoles primaires sur Mayenne-ouest alors qu'il n'y en a qu'une sur Mayenne-est.

Le **SNUDI-FO 53**, relève donc que, contrairement à ce qui avait été affirmé lors de l'entrevue de 2016, l'existence de Jacques Prévert-Louise Michel était mise en cause, ce que contestent **les élus**, tout en reconnaissant toutefois que la piste de la construction d'un groupe scolaire sur le site « Roulois 1 » de l'hôpital (anciens locaux de l'hôpital entre la rue Roulois et la rivière) qui serait racheté par la ville, était explorée.

Les élus nous informent que 2 autres pistes sont étudiées :

- des travaux sur Louise Michel pour accueillir les classes maternelles (coûteux, difficiles à réaliser dans une école qui fonctionne et donc peu probables),
- le transfert de Jacques Prévert sur le site du Château trompette actuellement occupé par le CIO.

Le **SNUDI-FO 53** fait remarquer que la construction d'une nouvelle école serait une bonne chose (la municipalité n'a construit aucune école depuis plus de 35 ans) mais que le coût très élevé (sans doute plus de 2,5 millions d'€ auxquels il faut ajouter le rachat du terrain à l'hôpital, la démolition des bâtiments ainsi que la viabilisation) rend la chose pour le moins hypothétique, compte-tenu des restrictions budgétaires promises par le nouveau gouvernement aux collectivités territoriales.

De toutes façons, répondent **les élus**, on en est à la réflexion et rien ne sera fait avant 2020 (prochaines élections municipales) vu les possibilités budgétaires de la ville.

Le **SNUDI-FO 53** s'étonne que la sectorisation ait été mise en place d'une façon aussi rigoureuse si une réflexion sur l'ensemble du réseau des écoles publiques de Mayenne était lancée. Il aurait sans doute été plus prudent d'attendre puisque la « carte scolaire » de la ville sera à terme totalement revue. Les hésitations et les atermoiements sont facteurs d'inquiétudes, de discordes voire d'oppositions entre les uns et les autres, ce qui n'est satisfaisant pour personne.

Quant au délai de 2020, le couperet tombera inéluctablement en 2022 pour Jacques Prévert (fin de la dérogation pour utiliser les locaux) et une solution doit être trouvée largement en amont.

Donc, si l'on comprend **les élus** :

- soit un projet sera prêt en 2020 pour se voir concrétisé par la nouvelle équipe municipale, ce qui est un peu aventureux du point de vue politique,
- soit la nouvelle équipe devra en 2 ans tout juste faire une étude, puis un projet, puis la réalisation des travaux pour qu'à la rentrée 2022, de nouveaux locaux puissent accueillir les élèves de Jacques Prévert, voire d'autres écoles si le projet a plus d'ampleur.

Dans les 2 cas, il nous semble, et nous l'avons dit, qu'il y a beaucoup trop de « si » pour pouvoir envisager sereinement l'avenir.

Pour l'immédiat, afin d'équilibrer les effectifs des écoles de la ville, le **SNUDI-FO 53** fait état de la proposition qui émane de la réunion du 4 mai qui réunissait 6 écoles sur les 8 que compte la ville :

Assouplissement de la « carte scolaire » par la possibilité donnée aux familles lors de l'inscription en mairie, de faire état d'1 ou 2 choix d'écoles au cas où l'école de secteur ne pourrait accueillir le nouvel élève.

Bien évidemment, rien ne serait modifié pour les petits frères/sœurs. Ainsi, le principe de la sectorisation serait respecté, mais plus de souplesse permettrait de stabiliser les effectifs et de ne pas alimenter les écoles privées comme c'est le cas depuis 18 mois (aucun enfant de gendarmes, ni demeurant sur Parigné inscrit dans les écoles **publiques** de Mayenne depuis 1 an et demi !).

Les élues se montrent peu convaincues par cette proposition voyant là la possibilité pour certaines familles de « contourner » la sectorisation, par exemple en inscrivant très tardivement leur enfant.

L'entrevue se conclut sur un constat de désaccord, contrairement à l'entrevue de 2016 qui avait abouti à plusieurs vues communes.

Nous regrettons que le dossier n'ait pas avancé d'un pouce depuis 1 an. C'est tout au moins le sentiment que l'on a, de là où nous nous trouvons.

La modification de la sectorisation, dont nous avons indiqué le 4 juin 2016 l'urgence qu'il y avait à y réfléchir sous peine de voir de nouvelles fermetures de classes, n'a été envisagée – et encore, aucune décision définitive ne sera prise, selon les élues, avant une nouvelle réunion élus/familles/enseignants le 4 juillet – qu'1 an plus tard sous la pression des événements (fermeture à P.Eluard et menace sur J.Prévert). Agir sous la pression, ce n'est jamais bon.

L'impression que l'on retire à ce jour de la situation, et de ces échanges, est que personne ne semble trop savoir sur quelle voie se diriger, et que l'on joue la montre, espérant peut-être sans **se** le dire, et encore moins **le** dire, que la « nature » fera son œuvre, et qu'il sera plus facile d'entériner la disparition d'une école dont la source aura été tarie.

Ces derniers dix-huit mois ont pourtant démontré que l'assèchement de fait d'un groupe scolaire non seulement n'apportait rien aux autres, **voire les fragilisait**, mais encore entraînait une fuite vers le privé.

Le **SNUDI-FO 53**, bien avant 2016, avec les équipes municipales précédentes, a soulevé à plusieurs reprises l'éventualité d'une sectorisation sur la ville. Nous l'avons fait parce que nous connaissions les difficultés qui se faisaient jour dans certaines écoles et la menace d'une certaine « ghettoïsation », même si le terme est très fort, de certaines écoles. Les élus d'alors nous ont toujours répondu que la menace de l'école privée était trop forte pour aller sur ce terrain.

Il est vrai qu'alors, beaucoup des élus et des cadres municipaux choisissaient l'école publique de centre ville, sans doute (uniquement... ?) parce qu'elle était plus proche de leur lieu de travail ou d'élection...

Aujourd'hui, les cartes ont été rebattues. Avec le succès que l'on sait : oppositions élus/familles, élus/enseignants, familles/familles, voire parfois enseignants entre eux. Cela ressemble à du « *diviser pour régner* », dans le plus pur style « jupitérien » pour employer un terme à la mode.

Le **SNUDI-FO 53** n'a jamais confondu les genres : il ne lui appartient pas de décider à la place des élus ! En revanche, en défense des enseignants qui lui font confiance, il continuera à donner son avis et à porter les revendications des collègues.

Chacun a intérêt à sortir du conflit larvé dans lequel on est entré depuis 18 mois. Si l'on ajoute la question des TAP (rythmes scolaires), on comprend pourquoi les relations, qui ont toujours été bonnes jusqu'à il y a peu, entre la municipalité de Mayenne et ses enseignants publics, se sont dégradées depuis ces derniers mois.

Personne ne peut cependant se satisfaire de cette situation.

Mayenne, le 1^{er} juillet 2017